CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra mettre fin à son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis seront publiés en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'un chapitre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer l'abonnement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être franchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE et CINCINNATI.

Le bateau-à-vapeur fin marcheur **OHIO**, capitaine Jesse Hart, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu, pour le reste du passage, (ayant de bons embranchements) s'adresser à bord, ou à

TOURNE et BECKWITH,
rue de Nelle. Levée, Nos. 28 et 29.

BATEAUX DE REMORQUE.

Le **POST-BOY**, capitaine DAVIS.
Le **PILOT**, capitaine RIDDLE.
Le **CALEDONIA**, capitaine [illegible]

Le soussigné a transporté son bureau des bateaux à remorquer de touage du No. 67 au No. 92, rue de la Levée.

W.M. FITZ, Jr.
29 nov—d

AVIS AUX HABITANTS.

Le bateau à vapeur paquebot AMULET, capit. Basham, fait des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et la Pointe à la Hache, s'arrêtant à toutes les habitations sur la côte. Il part d'ici les mardis et samedis, à 10 heures du matin, et de la Pointe à la Hache tous les lundis et Jeudis à 7 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

W.M. FITZ, Jr., rue de la Levée, No. 92

N. B. La place d'embarquement des l'Amulet est au premier pont, *free port*, faubourg Marigny ; pendant son absence les habitans et autres personnes peuvent laisser leurs lettres ou fret avec l'agent pour être envoyé. L'Amulet part, à chaque voyage, prendre sur une habitation cent boucaus de sucre pour être livrés à bord des bâtimens en rade, s'il est prévenu d'avance. 29 nov—d

---

POUR LA MOBILE.

La fine voilière goëlette **TRIUMPH**, capit. Stuart, est prête à prendre un chargement demain, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis les magasins bleus, ou à

TOURNE & BECKWITH,
29 et 29, Nouvelle-Levée.

A FRETER.

Le fin voilier navire **GUINOND**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Watts, du port de 321 tonneaux. S'adresser à

TIERNAN, CUDDY & Co,
rue du Gravier et Tchoupitoulas.

A FRETER.

Le fin voilier, navire **ULYSSES**, construit en chêne, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Kennedy, portant environ 1150 balles de coton. S'adresser au capitaine à bord, ou à

HARRISON, BROWN & Co,
rue Royale, No. 117.

POUR LE HAVRE.

Le navire **NATCHEZ**, capitaine White, de première classe, doublé et chevillé; partira sous peu pour le dit port, et peut prendre 400 balles de coton. Pour fret ou passage, ou pour passage, ce navire offre de beaux embarquemens, s'adresser à

J. OGDEN & Co.
30 nov f rue du Canal, No. 72

POUR LIVERPOOL—Le navire A. I. **NEW-ORLEANS**, capt. Patten, ayant les trois quarts de son chargement engagés, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à

LINCOLN & GREEN.
27 nov

POUR NANTES.

Le navire la **CECILIA**, capitaine Angaud, partira vers le 5 décembre. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à

J. MAGER.
25 nov

POUR LE HAVRE.

Le navire **SALEM**, capitaine Destchecho, partira du 1er. au 5 décembre. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à

J. MAGER.
21 nov

A VENDRE.

Le *pilot boat* **BLOOMING YOUTH**, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, du port de 31 1-95 tonneaux; construit depuis environ 5 ans. S'adresser à

LEFEBRE & DUREL,
16 nov—3 au Bassin.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A. 1. **ST.-PAUL**, capitaine Woodbury, est maintenant en chargement, pour fret de 600 balles de coton, ou pour passage, s'adresser

LINCOLN & GREEN.
15 nov

POUR GREENOCK.

Le navire fin voilier **GIRARD**, capitaine Rich, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

HARRISON, BROWN & CO,
16 nov rue Royale, No. 117

A VENDRE.

La goëlette fine voilière **LEONARD**, doublée et chevillée en cuivre, construit comme bateau de pilote, mesurant 51 tonneaux, construit depuis 1829, prête à mettre en mer; s'adresser à bord en face de St. Louis, ou à HARRISON, BROWN & Co,
15 nov rue Royale, No. 117

MAGASINS A LOUER.

Le MAGASIN et l'arrière magasin de la maison No. 85, rue Toulouse. Pour les termes, s'adresser à CARRIERE & BORDUZAT,
nov rue St. Louis, No. 11

A LOUER.

Une **MAISON** de 7 appartements, un office, un établissement dans la cour pouvant loger quinze esclaves, une écurie &c., située rues Mandeville et Conti.

CHARLES HATREL,
nov rue de Chartres, No. 123

A LOUER.

La maison située encoignure des rues Prytanée et Erato, *la rue Prytanée tenant suite à la rue du Camp* ; résidence jolie et commode. Pour les conditions, s'adresser à LOUIS A. LEMOYNE,
21 nov—15,3ps rue Julie, No. 81

A LOUER.

La maison appartenant à Mme. Veuve Duverger, située de l'autre bord du fleuve, vis-à-vis cette ville, avec ses dépendances, cour, jardin, cabannes, nègres, &c. On louera pour une année, ou pour plus. Pour plus amples informations, s'adresser rue Royale, No. 215. 21 nov—10

LEGION DE LA LOUISIANE,

NOUVELLE-ORLEANS, 22 NOVEMBRE 1833.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes dimanche 22 décembre, à 9 heures précises du matin, et se réunira sur la place d'armes, pour être passée en revue par le commandant en chef, et célébrer l'anniversaire de la mémorable bataille du 23 décembre 1814, pour auquel se rattachent de glorieux souvenirs pour la Louisiane.

Les sous-officiers et soldats devront se munir chacun de vingt cartouches à poudre. Une inspection rigide sera faite des fusils et des gibernes par les officiers des compagnies.

L'artillerie se pourvoira de trente gargousses par chaque pièce de canon.

Les officiers commandant les compagnies devront fournir les lieux un état exact de la force et de l'armement de leurs compagnies.

Les officiers commandant les compagnies devront envoyer des escouades de corvée pour fermer la grille et en garder les portes une demi heure avant l'heure fixée pour la revue.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché,
27 nov D. AUGUSTIN, aide-de-camp

ETAT DU TENNESSEE,
COMTE DE MADISON.

COUR DE CIRCUIT.—*Pour le terme de juillet 1833.*

A. T. Turner & Elihu Woodruff, plaintifs
contre
F. West, défendeur.
} *Saisie in assumpsit.*

CE jour les plaintifs susnommés se sont présentés par *fondé de pouvoir et le défendeur quoique solennellement appelé* n'a pas paru, mais a fait défaut et n'a pas comparu pour la demande, ni offert main levée de saisie, ni plaidé. La cour fait donc d'avis que les plaintifs doivent recevoir du défendeur, les dommages et intérêts qu'ils ont supporté par la non exécution de l'*assumpsit* dans la déclaration mentionnée, mais ces dommages étant inconnus, il est *ordonné que le shérif fera venir un jury* pour s'en prononcer sur les dits dommages. Et il est ordonné que toutes procédures soient suspendues pendant *six mois* à l'expiration de quel temps il est de plus ordonné que le défendeur apparaisse en personne, pour donner caution pour la demande et offrir main levée de l'hypothèque *sur* les biens et plaider sur la demande. Autrement il sera prononcé jugement final; et il est de plus ordonné qu'un copie de ceci sera publiée quatre semaines consécutives dans l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans*, journal publié à la Nouvelle-Orléans.

Pour copie conforme,
nov—24 H. W. McCORRY, greffier.

LANCIERS D'ORLEANS,
1er. *ESCADRON.*

La compagnie sortira à pied dimanche prochain, 15 du courant, à 7 heures précises du matin, et se réunira au café Proctor, vis-à-vis le théâtre américain; équipement complet, sans lances et tenue d'hiver.

Par ordre du capitaine,
X. LECOURT DE BILLOT,
11 déc maréchal-des-logis-chef

JEUNE GARDE DU CAPITOLE
VAL—*CAV*

Vous êtes prévenus que la compagnie montera à cheval dimanche 15 du courant, à 7 heures du matin, et se réunira au [illegible] du capitaine, équipement complet, veste bleue et pantalon amaranthe.

Par ordre du capitaine,
E. A. MICHEL,
11 déc maréchal-des-logis-chef

CHASSEURS D'ORLEANS,

LA compagnie prendra les armes dimanche, 15 courant, à 7 heures et demie précises du matin, uniforme complet, veste et pantalon.

Par ordre du capitaine,
X, serg.-major
11 déc

CHASSEURS D'ORLEANS,
2e. ESCADRON.

La compagnie prendra les armes dimanche, 15 décembre, à 7 heures du matin, et se réunira au lieu ordinaire de rendez-vous, en uniforme complet, pantalon bleu, veste bleue et pompon.

Par ordre du capitaine,
LACOSTE,
11 déc sergent-major

Succession de feu Joseph Longbottom.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—

Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires du défunt, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte et les dits exécuteurs déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,
11 déc W. F. C. DUPLESSIS, rég.

A VENDRE par les soussignés chez M. Frémaux, libraire, rue Toulouse, No. 80.

Un grand assortiment de papiers peints et tintures à sujets, lithographiées; gravures et tableaux à l'huile des premiers peintres et dessinateurs; tapis de tables et d'appartements superfins; Velours d'Utrecht, franges de soie pour meubles; assortiment de fusils à piston et pistolets de Lepage de différents calibres, écharpes, ombrelles, peignes, soie, robes de bal et objets de fantaisies pour dames, cols, et portefeuilles; Vins de Champagne et Chambertin, 1ère. qualité, artifices divers, capsules ouvrantes, pendules et montres de cuivre, cartons de *burcaux* et queux de billards à bon marché.

Monsieur Frémaux prévient de nouveau qu'indépendamment de son cabinet de lecture composé au moins de 7.000 volumes du meilleur choix. Il vient de recevoir 1000 volumes des ouvrages les plus nouveaux à vendre ainsi qu'une collection de Manuels de différents états, *Rêves de Songe*, &c.

3 déc—15 V. HEBERT & FREMAUX.

AVIS.—Attendu que John B. Barham s'est adressé à moi pour faire annuler un cautionnement de trois mille piastres, souscrit par lui, le 16e. jour de mars 1833, comme shérif de la paroisse St. Tammany, conjointement avec Renes Babien et David B. Morgan ses cautions.

La présente, a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la dernière publication, s'ils en ont, à ce que le dit cautionnement ne soit radié et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nelle.-Orléans, le 18e. jour de novembre mille-huit-cent-trente-trois, et la cinquante huitième année de l'indépendance américaine.

Par le gouverneur A. B. ROMAN,
GEORGE EUSTIS, Secrétaire-d'Etat. 19 nov—30

AVIS.—JOHN WILLCOX & JACOB S. BAKER

Ayant formé une société sous la raison de J. Willcox & Co., de la Nouvelle-Orléans, et Willcox & Baker, à New-York, ont ouvert un magasin d'habillemens dans la rue de Chartres, No 5, où ils en tiendront un grand assortiment, convenable pour le commerce de la ville et de la campagne, et qu'ils vendront à des prix modérés, en gros et en détail. Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir les voir. 15 nov—1 m

---

AVIS A CEUX QUI ONT PERDU LEUR BOURSE—Trouvés dans une des rues de cette ville, deux billets de banque, qui seront remis à quiconque prouvera en être le propriétaire et payera les frais du présent avertissement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 23 nov

---

COUR DE DISTRICT—Samedi, 7 décembre 1833

—*Dans l'affaire de Ferdinand Percy et autres contre Laurent Millaudon et al.*—Sur motion de Alfred Hennen, avocat pour les plaintifs. Il est ordonné par la cour, que les parties plaintifs et défendants ; actionnaires de la ci-devant Banque des Habitans, déduiront leurs raisons d'opposition, s'ils en ont, avant le 2nd. lundi de janvier prochain 1834, à ce que le tableau de distribution de certains fonds qui ont *été réservés par le jugement de la Cour* suprême pour être payés aux différents créanciers; ainsi qu'il paraît par le tableau de distribution déposé au greffe de cette affaire le 8 juin dernier, ne soit pas homologué et les fonds payés en conséquence. Et il est de plus ordonné que toutes les personnes ayant des billets de la ci-devant Banque des Habitans les produiront en cour avant le dit 2nd lundi de janvier, et *il est de plus ordonné qu'avis du* présent ordre sera donné en le publiant dans deux des gazettes imprimées à la Nouvelle-Orléans, dans les langues anglaise et française, au moins 10 fois avant le dit 2ème. lundi de janvier prochain.

Extrait des minutes.
9 déc—15 (signé) H. FARRIE, dép. gref.

POUR prévenir, autant que possible, la répétition des désastres à bord des bateaux à vapeur, par suite desquels les différentes compagnies d'assurance de cette ville ont éprouvé de grandes pertes.

Il est résolu, qu'avis public soit donné, que sur le rapport des inspecteurs des différens bureaux qu'un bateau a été sâcrhargé, ou mal chargé ; le nom du dit bateau sera rayé des livres du bureau, et qu'on n'assurera plus pour son compte.

JOHN K. WEST;
Président de la Compagnie d'Assurance de l'Etat de la Louisiane.
M. MORGAN,
Président de la Compagnie d'Assurance des Négociants.
PETER LAIDLAW,
Président de la Compagnie d'Assurance de la Louisiane.
BEV. CHEW,
Président de la Compagnie d'Assurance contre les risques de mer et d'incendie.
23 nov—1m,2ps

AVIS—Le soussigné ayant pris en société le docteur Hough, les affaires de la maison seront désormais conduites sous la raison sociale de *Cannon & Hough*, à l'ancien magasin, rue Tchoupitoulas, No. 13.

9 nov M. CANNON.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans,
Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1833.

CETTE banque tire des Checks sur New-York au pair. 22 nov WM. G. HEWES, président.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N.B. On délivrera gratis des Catologues périodiques.
28 nov—3m

IL a été logé à la paroisse Jefferson, le nègre ATHANASE, appartenant à Louis Vivant; PAULLEY, mulâtresse, appartenant à M. Townson de la Nouvelle-Orléans.

13 nov JACQUES CHARBONNET, shériff

ANGLAIRE offre à vendre au plus juste prix, un assortiment de vases et pendules du meilleur goût, et qu'il vend en garantie; aussi, jolies montres de Lépine à savonnettes, balances avec leurs plateaux et leurs poids; boîtes à *compartimens pour MM. les marchands de la côte*, un assortiment de corsets des meilleures fabriques de Paris, plaquages, tels que, chandeliers, de toutes grandeurs do. girandoles, bourgeoirs façons anglaises et françaises, caféttières, sucriers, moutardiers, dessous de carafes et de bouteilles, bouchons garni de plaquages, sallières, petites assiettes pour verres à liqueurs et tasses à café, burettes *pour garnitures d'autels avec leurs plateaux*; aussi, un assortiment d'argenterie de toutes espèces, tant anglaise que française.

Comme par le passé, il monte le brillant et fait toutes espèces de raccommodages dans le bijou, plaquage et argenterie, et il achète les matières d'or et d'argent

4 déc ANGLAIRE, rue Royale, No. 230.

FOIN, VIN ET FRUITS.

Débarquement du navire Natchez, 314 bottes de foin du nord; 103 paniers Vin de Champagne blanc, mousseux; 100 boîtes grapes de raisins; 100 do. do.; 100 boîtes et 100; raisins Muscat; 100 do. en grains; 100 do. do.; 20 barillets do. do.; 50 boîtes pruneaux frais, s'adresser à

I. OGDEN & Co,
26 nov rue du Canal, No. 72

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE
N.-Orléans, 3 décembre 1833.

LETTRES de change sur Paris, à tel terme qui pourra convenir aux acquéreurs, à vendre à la dite banque. 4 déc RICHARD RELF, caissier.

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse d'Orléans, dans l'affaire de J. Ogilvy *vs.* ses créanciers; j'exposerai en vente publique, mardi, 17 du courant, à 3 heures de l'après-midi, sous le principal, les propriétés appartenant à la dite faillite, contenant en 46 sacs de riz, 1 pipe d'eau-de-vie, 1 pipe de genièvre; 1 pipe de vin blanc; thé en boîtes, chandelles, chocolat, savon, 4 sacs de café, et divers autres articles provenant du magasin de comestibles, du dit insolvable, saisis en ma possession en exécution d'un ordre de fieri facias, dans l'affaire de Puech & Beirne *vs.* J. Ogilvy, et d'une saisie provisoire dans l'affaire de Pontalba *vs.* J. Ogilvy, lancés par l'hon. Cour de Levy et ordre de saisie-arrêt dans l'affaire de Chié de Bellevue *vs.* J. Ogilvy, lancés par l'hon. Cour de Orléans, exécutés avant la faillite du dit J. Ogilvy.

Conditions : Comptant.
7 déc B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Cour de J. Bellolse *vs.* Fortuné, et de fieri facias à moi adressé par l'hon. Laneuville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 18 décembre à 4 heures, au principal, 8 tables, 2 miroirs, 2 tableaux, 3 chaises saisis dans l'affaire ci-dessus.

B. BEAUREGARD, marshal

J. Zeller *vs.* G. Morrison.

EN vertu de fieri facias à moi adressés par l'hon. conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 18 décembre, à midi, la Bourse Chartres & St. Louis, 3 che-

B. BEAUREGARD, marshal

Baptiste Beauchou *vs.* Michel Santiago,

EN vertu à moi adressé par la cour de cité, rivet, de la chain, à mi Hewlett, au coin des rues de Chartres et maison en bois, située dans la rue Richard, annier et St. Jean Baptiste, dans le faubourg, maison ayant 49 pieds de face, sur 32 de profondeur, saisie dans lesdites affaires.

Cette créance seconde et dernière, ladite propriété sera vendue offrant et dernier enchérisseur à un crédit de 12 avec un intérêt de 6 pour cent à compter du jour de l'acquéreur donnera son billet avec sûreté sur la propriété jusqu'à parfait paiement, d'après les actes, passés pour organiser l'Etat et pour d'autres objets.

B. BEAUREGARD, marshal

Jeudi vs. capitaine Hunter, le bateau à vapeur Hyland et propriétaires, Thos. Stanley *vs.* le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi 20 décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le bateau à vapeur Hylander, ses agrès, apparaux et ameublemens, saisi pour satisfaire un privilège sur le dit bateau.

Cette créance étant la seconde et dernière, il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur à un crédit de 12 mois avec un intérêt de 5 pour cent à compter du jour de la vente. L'acquéreur donnera son billet avec sécurité sur le bateau, jusqu'à parfait paiement, d'après l'acte, pour amender les actes, passés pour organiser les cours de cet Etat et pour d'autres objets.

5 déc B. BEAUREGARD, marshal

Jean Guillot *vs.* Charlotte Bonfuy et Genul.

EN vertu d'un ordre de vente et de saisi à moi adressé par l'hon. Gavarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 2 janvier 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, certain lot de terre situé au Bayou St. Jean, mesurant 30 pieds de face sur le dit bayou, sur environ 120 pieds de profondeur, et s'élargissant de 30 pieds sur le derrière, avec un privilège sur le dit lot, saisi dans l'affaire ci-dessus.

29 nov B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Chs. Gavarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 30 décembre, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis, un certain lot de terre, situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 4, dans l'Ilet No. 118, mesurant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, et aussi, le même jour, le nègre nommée Suzan, saisis à la poursuite de Jean Bouinin et A. Dray.

26 nov B. BEAUREGARD, marshal

John Thompson *vs.* le bateau à vapeur Plough Boy, capitaine Blair, et propriétaires, H Henderson, *vs.* le même, J Scanson *vs.* do. J Nunito *vs.* do. J Gibson *vs.* do. J Kelley *vs.* do. J Risey *vs.* do. J Farnum *vs.* do. J P Mington *vs.* do.

EN vertu de 9 writs de fieri facias à *moi adressés par* l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi, 23 décembre, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Plough Boy, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.

20 nov B. BEAUREGARD, marshal

D. Abbott *vs.* Capitaine Hunter, le bateau à vapeur Hylander et propriétaires; R Leary *vs.* le même, C Spenter *vs.* do. J M Sawyer *vs.* do. Mme. Brown *vs.* do. R Johnston *vs.* do. H Gruner *vs.* do. S Reed *vs.* do. W Robinson *vs.* do. M Willis *vs.* do. Jh Hunters *vs.* do. Jh Jamin *vs.* do. Willington *vs.* do.

EN vertu de 13 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 21 décembre, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Hylander, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.

20 nov B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Chs. Gavarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi 16 décembre, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, 2 lots de terre No. 1 et 2, dans l'Ilet No. 255, situés au nouveau Canal, faubourg Ste. Marie, les dits lots de terre *mesurant chaque, 60 pieds de face, sur 120 pieds de* profondeur, saisis à la poursuite de John Arrowsmith et T S Davis

14 nov B. BEAUREGARD, marshal

John A Zander *vs.* Joseph W. Prince.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le vendredi, 13 décembre, à midi, au café de Hewlett, l'esclave nommé Jerry Briggs, saisi dans l'affaire ci-dessus.

12 nov B. BEAUREGARD, marshal

LES soussignés annoncent à leurs amis et au public qu'ils ont transporté leur bureau de courtage au numéro 164, rue de Chartres, en face de M. Petitpain, et offrent à vendre à l'amiable, les propriétés ci-après :

Une superbe propriété située dans le carré de la ville, le terrain mesure 40 pieds environ de face sur une profondeur de 150 pieds, et comporte trois locations, en briques.

Une autre propriété située rue de l'Hôpital entre Royale et Condé, le terrain mesure 45 pieds de face à la rue de l'Hôpital, sur 40 pieds de profondeur. Les bâtisses sont en briques.

Une maison située au faubourg Trémé continuation de la rue St.-Anne, entre les rues Marais et Villaré, presqu'en face de la nouvelle prison; le terrain mesure 30 pieds de face sur 120 de profondeur. La maison est en bois.

Une autre maison en bois, bâtie sur un terrain de 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, situé au faubourg Marigny, rue d'Amour entre les rues de l'Union et des Français, No. 152.

Une propriété située au faubourg de l'Annonciation, le terrain mesure 52 pieds de face à la rue des Pacanniers sur une profondeur de 120 pieds (mesure américaine) entre les rues Richard et St. Jean Baptiste. La maison est en bois et se compose de 3 appartements, galerie, cabinets, &c.

LAROCHE & GAUTIER, courtiers.
4 décembre rue de Chartres, No. 16.

GALLERIE STAFFORD.

CATALOGUE de la collection de tableaux du très noble marquis de Stratford, à Cleveland House, à Londres, contenant une gravure de chaque tableau et accompagnée d'une notice historique et biographique en anglais et en français, par John Young; nouvellement reçue et à vendre par Wm. McKEAN,
6 déc encoignure des rues du Camp et de la Commune.

Ouvrage de Médecine en anglais, à bon marché.

PRATIQUE moderne de médecine, démontrant les caractères, causes, symptômes, pronostics, apparences morbides et méthode perfectionnée de traiter les maladies de tous les climats, par Robert Thomas, docteur en *médecine de Salisbury, en Angleterre*—Abrégé de la 5me. et dernière édition, par Wm. Currie et David J. Condie, médecins de Philadelphie; nouvellement reçu et à vendre par Wm. McKEAN,
6 déc encoignure des rues du Camp et de la Commune.

Magasin d'articles nouveaux de Paris,
RUE DE CHARTRES, No. 182.

ALEXANDRE PAYA, arrivé depuis peu de jours de Paris, offre à vendre à des prix modérés, les articles *suivans, savoir :*

Un très bel assortiment de librairie, parfumerie, bijouterie, lithographies, sujets gracieux, batailles et tableaux à l'huile, nécessaires de dames et pour hommes, Cartonnages pour étrennes, palatines, roas, manteaux de femes, sacs de fantaisie, mouchoirs en batiste et foulards des Indes; parapluies fins, ombrelles, cannes à poignards, à *épées et autres; fusils et ustensiles de chasse*, jolis pistolets de proche, couteaux-poignards et poignards à guine; coutellerie fine, chapeaux de soie première qualité et casquettes en draps fin; gands divers, cravattes noires, cols de fantaisie, chemises en toile et en perkale, porte-feuilles, brosses, miroirs, étuis à cigarres, bretelles, briquets de poche, lampes, flambeaux, papiers à lettre fin et articles de *bureaux et un grand nombre d'objets de fantaisie.*

Liqueurs fines de Marie Brizard et Roger, de Bordeaux, cages et grains pour oiseaux. 2 déc—1

DENTS NATURELLES.—Le soussigné ayant un grand assortiment de dents naturelles, de choix et purifiées, offre d'en poser à ceux auxquels il en manque, *qui feront les mêmes fonctions que les naturelles.*

Dr. PLOUGH,
28 nov Dentiste, rue de Chartres, No

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi 14 courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Nathaniel, nègre créole âgé de 15 ans, bon cocher, vendeur, un peu maçon, domestique de maison plein de dispositions et propre à tout.

Conditions : 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 10 déc

---

PAR TRICOU & CANONGE.

SAMEDI, 14 décembre, il sera vendu, à la Bourse de Hewlett, à midi,

Une belle HABITATION, établie en sucrerie, avec tous ses édifices qui consistent en une maison de maître, une sucrerie, hôpital, magasin, cabanes à nègres, et autres édifices, accessoires, tels que le tout se comporte au jour de la vente.

De plus : 10 arpens de cannes mises en matelas pour planter. Il est bien entendu que les animaux et bêtes à cornes, outils et instrumens aratoires, ne seront pas vendus avec l'Habitation, mais formeront un *lot séparé.*

La susdite habitation appartenait auparavant à M. *Pierre Pujol Perret. Elle est située à la paroisse St.* Charles, rive droite du fleuve à environ 11 lieues de la Nouvelle Orléans, mesurant 8 arpens de face au fleuve, *sur une profondeur de 80 arpens.* Le vendeur garantissant les 80 arpens de profondeur ; est bornée du côté d'en haut par l'habitation de Mme. veuve St. Martin jr. et de l'autre côté par celle de MM. St. Martin Frères.

Conditions de la vente : 2000 piastres comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Immédiatement après la vente de la susdite habitation on procédera à celle des 27 esclaves suivans qui étaient attachés à la même habitation, tous créoles ou depuis longtemps dans le pays; bons sujets et accoutumés aux travaux d'une *habitation ; et garantis des vices et maladies prévus par la loi.*

Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas.

Alexandre, âgé de 38 ans, commandeur, excellent sujet; Zénon, de 30 ans, charretier, pelle, pioche, et bon sujet; Isidore de 27 ans, do.; Noël, de 24 ans, do.; Jean, de 22 ans, do.; Janvier, de 35 ans, do.; Sannon, de 17 ans, do.; Davis, de 24 ans, do.; James, de 30 ans, do.; Bazile, de 22 ans, do.; Williams, de 22 ans, do.; Azor, de 40 ans, nègre africain, excellent sujet, bon à tout; Jacques, de 35 ans, charretier, pelle, pioche, &c.; André, de 22 ans, do.; Ned, de 24 ans, Jacko, de 65 ans, do.; Jo-équiri, do.; Arlequin, de 60 ans, ayant une hernie; Petit James, de 60 ans, do.; Marie, de 32 ans, négresse créole, assez bonne cuisinière et excellente hospitalière; Louise, de 19 ans, négresse créole, et son enfant Sosthène, âgé de 5 ans; Angelique, de 55 ans, do.; Raigonne, de 40 ans; et son enfant Augustin, *âgé de 9 ans; Adeline, de 14 ans, do.*

Conditions : Un tiers comptant, et le reste à 1 an.

N. B. Les personnes qui désireraient acheter et *soumettre des propositions* à l'amiable avant le 14 décembre 1833, jour de vente, peuvent s'adresser à Ms. P. et L. rue Toulouse, No. 60. 4 déc

---

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 21 décembre courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

10 Terrains avantageusement situés, savoir :

5 Terrains situés à l'encoignure des rues de la Presse et de Craps, mesurant chacun 24 pieds de face sur 100 de profondeur.

3 Terrains situés rue St. Ferdinand entre les rues des Grands Hommes et Casa-Calvo, mesurant chacun 35 pieds 6 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur.

1 Terrain situé rue de la Presse, entre les rues Grands Hommes et Craps, mesurant 24 pieds de face sur 101 de profondeur.

1 Terrain situé à l'encoignure des rues de la Presse et Morales, mesurant 25 pieds de face à la première rue, sur 101 de profondeur et face à la seconde.

Le tout vendu conformément aux plans dressés par Jh. Pilié, voyer de la ville et déposés à la Bourse.

Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant L. T. Caire, not. pub. 7 déc

---

A vendre pour cause de départ.

UNE mulâtresse nommée VICTORINE, âgée de 25 ans; fine blanchisseuse, bonne repasseuse et cuisinière, créole du pays, avec ces quatre enfants, savoir : Euloge, garçonne âgée de 11 ans, domestique de maison; Rosa, do. do. de 9 ans; William, do. do. de 6 ans; Célestine, âgée de 13 mois; Salie, négresse américaine, âgée de 15 ans, depuis fort longtemps dans le pays, domestique de maison.

Ces esclaves sont garantis des vices et maladies.

CHS. HATREL,
11 déc rue de Chartres, No. 123

LES soussignés vient de recevoir de New-York et de Philadelphie, une partie de bottes de 1ère. qualité en beau de veau et maroquin avec un nouvel assortiment de bottes de buffle et veau marin, cousues et chevillées, lesquelles seront vendues par douzaines ou paires et à meilleur marché que dans tout autre magasin de la Nouvelle-Orléans, savoir

AYER & CO.
Rue de la Vieille-Levée, No. 40, près des Magasins du Roi. 11 déc

---

30000 GALLONS de Melasse, à vendre par

BLANC & POUGIER.
7 déc

AVIS D'EXECUTEURS TESTAMENTAIRES.

LES soussignés exécuteurs testamentaires des dernières volontés et testament de Sam. Livermore, décédé, prient ceux qui ont des réclamations contre la dite succession de les présenter à un des soussignés pour être liquidées et ceux qui doivent à la dite succession de vouloir bien régler leurs comptes. THOMAS HADEN,
27 nov—18 I. OGDEN.

PARTI marron de chez son maître le 7 du courant, LOUIS, nègre âgé de 13 à 14 ans, d'une petite taille, vêtu d'une chemisette et d'un pantalon, se disant appartenir à M. William. Une récompense de $5 sera donnée à quiconque le ramènera chez M. Cusac & co., son maître, ou le conduira dans une des geôles de cet état. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. 11 déc—3

SONT partis du canal de la Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche, à environ 5 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans, dans la nuit du 5 du courant, 4 nègres, savoir :

BEEN, *nègre américain, robuste et* d'une taille moyenne.

SIBY, jeune nègre, d'une petite taille, figure ronde et très noire.

PARIS, jeune nègre, d'une petite taille, figure noire allongée.

JACK, jeune mulâtre, très petit, belle figure.

Ils portaient un casquette et un capot neuf.

Une récompense de $20 sera donnée pour chacun des dits nègres qui sera arrêté et conduit à la geole de la Nouvelle-Orléans ou de la paroisse Jefferson. 9 déc—3

$15 DE RECOMPENSE.

EGARE du bateau à vapeur Warsaw, *samedi dernier, la négresse* SYLVIA, âgée d'environ 28 ans, parlant anglais seulement. On l'a vue samedi dans l'après-midi, près du canal Carondelet avec son enfant âgé d'environ 1 an, demandant après son maître.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la reconduira à M. J. Plaisser, hôtel Bishop, ou à H W. PALFREY,
4 déc—1 rue Gravier, No. 55.

CHEVAL PERDU OU VOLE.

Dans la nuit du 15 au 16 de ce mois, est disparu de chez le soussigné, un cheval bai ayant une petite étoile blanche au front et une petite marque au pied gauche de derrière ; le dit cheval est ferré au deux pieds de devant, il est en outre joli et très bien fait.

Une récompense honnête sera donnée à celui qui ramènera le dit cheval ou qui donnera des renseignements de manière à le trouver.

Paroisse St. Jean Baptiste, ce 22 Novembre 1833.
23 nov—3ps AUGUSTE MADER, Fils.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public, qu